D2026-11-9-8

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

Séance du **Mardi 10 Novembre 2026 à 18h00**

L'an deux mille vingt-six, le dix novembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le quatre novembre deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le quatre novembre deux mille vingt-six.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20261110-D2026-11-9-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/11/2026
Publication : 23/11/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :
4 novembre 2026

Effectif du Conseil Communautaire : **55**
Nombre de membres présents : **41**
Nombre de membres ayant donné pouvoir : **2**
Nombre de membres excusés : **3**
Nombre de membres absents : **3**

Objet : Lutte collective contre les rongeurs aquatiques – Convention avec la FREDON – Exercice 2027

En raison de la décision du tribunal administratif de Caen ayant invalidé les élections municipales de la commune de Valdallière et entraîné la fin du mandat des conseillers municipaux de cette commune à compter du 28 juillet 2026, le Conseil Communautaire est appelé à se réunir avec **49 conseillers titulaires** pour cette séance.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE					X
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE			M. Sylvain DELANGE		
Mme Sandrine PARISY	X				
M. Hervé PONDEMER	X				
LA VILLETTE					
M. Arnaud BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
Mme Vanessa LARCHER	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Anthony LEROYER	X				
NOUES-DE-SIENNE					
M. Christophe ENGUEHARD				X	
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
Mme Anita GUILLOUET	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI			**M. Régis DELIQUAIRE**		
M. Frédéric TREFEU	X				
VIRE NORMANDIE					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Eddy COUTARD				X	
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS				X	
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Marie-Line GUEDJ	X				
M. Sébastien LEBRUN	X				
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE	X				
M. Patrice MARCHAND	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : *(en vertu de l'article L5211-6)*	*A donné pouvoir à : *(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)*	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Régis PICOT					X
M. Alexandre PORÉE	X				
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD					X
TOTAL	41	0	2	3	3
Nombre de Membres en exercice	55				
Nombre de conseillers présents	41				
Quorum	28				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	43				

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

M. Sylvain LEROYER, Vice-Président délégué à la gestion des Cycles de l'Eau, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Depuis 2013, un programme de lutte collective contre les rongeurs aquatiques est mis en œuvre sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau. Ce programme, coordonné par la FREDON Normandie, est financé par l'Intercom de la Vire au Noireau au travers d'une convention triennale qui lit ces 2 structures qui a pris fin en 2025, puis une convention annuelle pour l'année 2026.

En 2027, il est proposé de renouveler cette convention de manière annuelle pour assurer la pérennité de ce programme jusqu'au 31 décembre 2028. Au cours de l'année 2028 d'autres collectivités engagées dans la lutte collective seront en cours de renouvellement de la convention.

Pour rappel, en 2025, le bilan chiffré du programme sur le territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau était le suivant :

- 185 piégeurs inscrits (+13 inscrits depuis 2023),
- Plus de 3 300 rongeurs aquatiques capturés,
- 10 points de collecte des captures en fonctionnement,

La convention annuelle 2027 s'inscrit dans le prolongement de la convention triennale (2023-2025) et annuelle 2026 définit les modalités de mise en place de ce programme. Elle comporte 4 volets :

- Le volet animation-coordination (constitution du réseau de piégeurs, mise à disposition de cages, formation des piégeurs,…),
- Le volet suivi des actions (collecte des témoins de capture, gestion de l'équarrissage,…),
- Le volet investissement (renouvellement des cages, fourniture de gants de protections,…),
- Le volet indemnisation des piégeurs (5 euros par rongeurs piégé et ramené dans un point de collecte,…),

La participation financière de l'Intercom de Vire au Noireau est décomposée en 2 parties :

- Le volet animation / coordination, suivi des actions, investissements, s'élève à un montant total de 23 079 € pour l'année 2026.
- Le montant de la participation au volet indemnisation, sera précisé en chaque fin d'année, une fois les collectes des témoins de capture réalisées. Il sera établi en fonction du nombre de rongeurs justifiés capturés et équarris. La participation de l'Intercom de la Vire au Noireau pourra être diminuée en fonction de l'intervention d'autres financeurs sur ce volet. Exemple pour l'année 2026, participation du Conseil Départemental à hauteur de 0,50 € par capture. Il est proposé de maintenir l'indemnisation à 5€ / témoin de capture. De 2020 à 2025, le montant de l'indemnisation était compris entre 20 000 et 25 000 Euros. Avec un prévisionnel de capture en 2027 à 4 500 individus, le montant prévisionnel pour l'année 20 250 € pour l'année 2027.

Ainsi, suivant les avis favorables de la commission « Cycles de l'Eau » réunie le 15 septembre 2026 et du Bureau communautaire réuni le 7 octobre 2026, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le contenu de la convention annuelle de mise en œuvre du programme de lutte collective contre les rongeurs aquatiques pour l'année 2027, avec la FREDON Normandie, dont le projet est joint en annexe.
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	**43**	Contre :	**0**	Abstentions :	**0**
☐ **Adopté à la majorité**		☒ **Adopté à l'unanimité**		☐ **Non adopté**	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance

INTERCOM de la Vire au Noireau

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau https://www.vireaunoireau.fr/ rubrique « actes administratifs », le : 23 NOV. 2026